

***Dans le feu de l'action – Mot d'ouverture de l'Ombudsman***  
***André Marin***

Le rapport que je fais paraître aujourd'hui raconte l'histoire de dizaines de policiers courageux partout dans la province – des policiers qui se sont exposés aux risques pour servir les habitants de cette province et qui ont été blessés dans le feu de l'action.

Mais comme leurs blessures sont le plus souvent invisibles, on parle rarement de leurs cas. Certains sont même décédés de telles blessures, mais il n'y a aucun monument commémoratif pour eux, aucune grande cérémonie de funérailles.

Bien sûr, je parle ici des policiers qui souffrent de blessures liées au stress opérationnel en raison des exigences et des traumatismes de leur travail. Chaque jour, ils luttent contre la dépression, l'anxiété, les cauchemars, les toxicomanies et le syndrome de stress post-traumatique – et en plus, ils doivent combattre une culture qui leur dit de simplement « encaisser » et de se montrer forts. Ils sont aux prises avec une structure administrative qui est tellement en retard sur son époque qu'elle n'a pas même la moindre idée du nombre de policiers qui sont atteints de telles blessures, ni même du nombre de ceux qui se sont suicidés.

La Police provinciale de l'Ontario et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels disent tous deux qu'ils prennent au sérieux le problème des blessures de stress opérationnel. Mais mon enquête montre qu'ils n'en font rien et que les résultats sont franchement tragiques. Elle révèle pour la première fois que 23 membres de l'OPP se sont suicidés depuis 1989 – soit deux de plus que ceux tués alors qu'ils étaient en service.

C'est l'enquête la plus vaste jamais entreprise par mon Bureau et le rapport le plus volumineux que nous ayons jamais produit. En effet, quand nous avons commencé nos recherches, nous avons été frappés de constater le manque de renseignements disponibles, pas simplement sur ce qui se faisait à l'OPP et en Ontario à propos des blessures de stress opérationnel chez les policiers, mais dans l'ensemble de la collectivité policière.

J'espère que ce rapport aidera les services de police, les décideurs et les fournisseurs de services à mieux comprendre le problème, à promouvoir les pratiques exemplaires déjà en place dans certains services de police et à éliminer la stigmatisation qui est au cœur du problème.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le sujet n'est pas nouveau. Il n'est pas nouveau pour moi non plus. Quand j'ai fait paraître le premier rapport sur le stress post-traumatique dans l'armée canadienne en février 2002, nous avons constaté beaucoup des mêmes problèmes de stigmatisation et l'existence d'une culture de dénégation sous prétexte d'être « des durs ». L'armée n'avait pas la moindre idée du nombre de soldats souffrant de blessures de stress opérationnel et la guerre en Afghanistan venait tout juste de commencer.

Ce rapport a réveillé bien des gens, mais il aussi provoqué beaucoup de réactions. Un chroniqueur national a parlé de « pleurnicheries ». Un ancien général a qualifié mes constatations « d'allégations factices ».

L'armée canadienne a été lente à reconnaître l'existence des blessures de stress opérationnel mais, dix ans plus tard, la culture de dénégation a disparu. En fait, comme nous l'ont dit certains intervenants durant cette enquête, l'armée est souvent venue en aide à des policiers de l'Ontario qui ne savaient pas vers qui se tourner.

Si la culture militaire peut évoluer, je suis convaincu que la culture policière peut le faire aussi – mais une chose est certaine : nous ne pouvons pas attendre dix autres années.

C'est pourquoi je m'inquiète tant du manque de fond des réponses de l'OPP et du Ministère à mon rapport.

L'OPP et le Ministère ont reçu mon rapport préliminaire vers la fin d'août. L'OPP a eu cinq semaines pour répondre à mes recommandations. Le commissaire n'a guère répondu que par des platitudes sur son intérêt pour le bien-être des membres de l'OPP. Il n'a pris aucun engagement concret en vue de réagir aux problèmes très précis soulevés par cette enquête. La réponse du Ministère a tout simplement été l'indifférence.

Ce n'est que quand ils ont vu mon rapport final, la semaine dernière, que l'OPP et le Ministère ont tous deux écrit des lettres indiquant qu'ils répondraient à mes recommandations après un examen ultérieur. Le commissaire de l'OPP forme un groupe de travail et le Ministère va demander à son personnel d'étudier « les options » de réponses et me tenir au courant dans trois mois. J'ai publié leurs lettres avec ce rapport – vous pourrez juger de vous-mêmes – mais je reste déçu par ce qui semble bien rester un rejet de la part de l'administration.

Mes recommandations préconisent des mesures fondamentales déjà suivies par beaucoup de services de police depuis des années : l'OPP devrait former les policiers et leurs familles à la gestion des traumatismes et à la prévention du suicide; s'assurer qu'ils ont accès à des personnes qui puissent les aider. Il faut aussi conserver des données sur les blessures de stress opérationnel et les suicides. Le but est de soutenir les gens qui risquent leur vie dans le type de services publics le plus difficile et de veiller à ce qu'ils restent en santé, capables de fonctionner. On peut difficilement imaginer un meilleur investissement public.

Le Ministère, pourrait faire preuve de leadership là où l'OPP ne l'a pas fait – et élargir ce leadership pour aider les policiers des services municipaux partout dans la province. Il est temps de reconnaître que les blessures de stress opérationnel constituent une menace réelle pour la santé et le bien-être de nos policiers, et il est dans l'intérêt de nous tous de travailler en faveur de solutions systémiques raisonnables.

Je suivrai de près la situation et j'ai demandé à l'OPP et au Ministère de me faire part de leurs progrès dans trois mois. J'espère aussi que, quand l'Assemblée législative se réunira de nouveau, cette question trouvera des défenseurs au sein de tous les partis.